

SECO

LA LETTRE DE LA SÉCURITÉ ÉCONOMIQUE

N°2 - septembre / octobre 2012

L'éditorial

Olivier BUQUEN,
Préfet, Délégué Interministériel à l'Intelligence Economique

Parce que la sécurité économique ne s'arrête pas aux frontières de l'entreprise ou du pays, nous avons fait le choix de vous parler, dans ce deuxième numéro de SECO, des déplacements professionnels hors de France. Le témoignage de GDF SUEZ montre à quel point ce sujet est important pour certaines entreprises dont une partie de l'activité se situe dans des pays où il n'est pas toujours simple de trouver spontanément ses repères. Ces entreprises, notamment dans les grands groupes, maîtrisent souvent très bien leur sujet et préparent les voyages et les voyageurs avec minutie. Elles sont ainsi, le plus souvent, en capacité de faire face aux événements lorsqu'ils se produisent. Mais trop d'entreprises, notamment les plus petites, ne prennent pas encore assez de précautions, n'ayant pas nécessairement le temps ou les moyens de s'impliquer pleinement dans la préparation du déplacement. En outre, certains pays sont souvent jugés suffisamment sûrs pour ne justifier aucun dispositif spécifique.

Il n'en est rien. Les retours d'expériences (dont certains vous sont présentés dans ce numéro) démontrent encore trop souvent que la préparation insuffisante d'une mission, même dans un pays ami et voisin, peut entraîner des coûts et des pertes de savoir-faire. De multiples outils mis librement à disposition, notamment par les services de l'Etat, permettent aux entreprises de toutes tailles de préparer au mieux leurs déplacements. Il en est ainsi de la fiche pratique présentée ici.

La croissance de demain pour les entreprises françaises est sans nul doute à aller chercher en partie sur les marchés extérieurs en plein essor. Cela suppose néanmoins de s'y préparer avec les précautions nécessaires.



Olivier BUQUEN

© Credit: MINEL / P. Riard

Et dans votre entreprise ?

Michel MELIN,
Directeur de la Sûreté GDF SUEZ (Energie Services), témoigne.



D2IE : Dans leurs secteurs d'activités, certaines de vos filiales sont amenées à conduire de nombreux projets dans des pays dits « à risque ». Comment gérez-vous cette contrainte ?

Michel MELIN : Une grande part des opportunités de développement se présente pour elles, en effet, dans des régions éloignées où l'environnement naturel ou humain n'offre pas les conditions de sécurité qui prévalent en Europe. Lorsque nos collaborateurs partent en mission ou séjour vers ces destinations, nous sommes astreints à un « devoir de protection ». Il s'agit de faire en sorte que, dans un milieu plutôt voire franchement hostile, salariés expatriés ou en mission évoluent autant que faire se peut dans une « bulle », à l'abri de toutes les formes de menace. Loin de moi l'idée de vase clos, même s'il faut y venir dans les pays où le risque est extrême. Pour la grande majorité des pays dits « à risque », le collaborateur vivra en immersion à des degrés variables selon la nature et le niveau de la menace.

D2IE : Concrètement, quelles sont les mesures que vous prenez ?

Michel MELIN : Tout d'abord, nous effectuons une évaluation des risques précise et exhaustive. Tout l'édifice repose sur cette action initiale. Une faute d'appréciation ou une analyse incomplète compromettrait la suite. Vient après l'identification des mesures de

(suite en page 4)

Toute ressemblance avec un fait réel ...

A chaque numéro, la D2IE présente des cas récents d'ingérence économique, afin de vous aider à anticiper et à vous protéger. Ré-cits d'événements réellement survenus au cours des derniers mois, les cas présentés constituent une illustration de la diversité des atteintes susceptibles de viser les entreprises françaises.

Les faits : Démarches suspectes à l'encontre de la dirigeante d'une start-up en déplacement à l'étranger.

Une jeune entreprise spécialisée dans la valorisation des éco-produits ayant bénéficié à sa création d'aides publiques connaît une forte croissance et représente un potentiel économique important. Sa dirigeante a été conviée à un salon international spécialisé sur son secteur d'activité. Attirée par d'éventuelles opportunités dans le pays d'accueil du salon, où les financements publics subventionnent en grande partie le secteur, la dirigeante a accepté l'invitation. Dès son arrivée, elle a été accueillie par quatre hommes prétendant occuper des hautes fonctions à la tête d'entreprises ou d'institutions du pays. Durant son séjour, aucun déplacement n'a pu avoir lieu sans la présence de l'un des quatre individus. Lors d'une soirée, ses hôtes l'ont conduite avec d'autres participants du salon dans divers restaurants, bars et boîtes de nuits où la consommation d'alcool était facilitée. Sous prétexte de lui présenter un nouvel interlocuteur, la chef d'entreprise a été conduite dans un nouvel établissement où elle a été tenue éloignée de ses affaires pendant près de deux heures. Son smartphone, qui se trouvait alors dans son sac, a par la suite présenté des difficultés de fonctionnement. Lors de conversations, ses interlocuteurs pouvaient entendre divers bruits. En rentrant à sa chambre d'hôtel, la dirigeante française a constaté que ses affaires avaient été dérangées. Aucun échange professionnel constructif n'a eu lieu lors des rencontres ultérieures.

Commentaire : Une convivialité bien calculée...

La convivialité de ses hôtes qui est, dans certains pays, un préalable à la signature de contrats, ne doit pas faire oublier aux hommes et femmes d'affaires que nombre d'actions d'ingérence économique sont menées lors des déplacements professionnels. Sensibilisée aux thématiques de la protection du patrimoine économique, la dirigeante avait eu le bon réflexe de ne pas emporter lors de ce déplacement de documents sensibles. La fouille de sa chambre d'hôtel n'a donc eu aucune conséquence sur sa jeune entreprise. Il convient à ce titre de rappeler que, dans certains pays, les chambres d'hôtel font régulièrement l'objet de visites et qu'il convient de n'y laisser, en son absence, aucun document de nature à porter atteinte aux intérêts de son entreprise.

Les faits : Des représentants d'une entreprise se font tendre un piège en amont d'une négociation commerciale.

Une entreprise française avec un fort potentiel de développement à l'international mandate deux de ses collaborateurs commerciaux pour tenter de décrocher un nouveau marché dans un pays étranger émergent. La veille de la rencontre de négociation, les deux cadres français arpentent à pied les trottoirs de la capitale. Alors qu'il les double, un homme laisse tomber une enveloppe, apparemment involontairement. Les deux employés français ramassent le colis et s'empressent de rattraper l'individu pour lui remettre son bien. Ce dernier, interloqué, fait mine de ne pas comprendre ce qu'il se passe et mime ne pas être le possesseur de l'enveloppe. Il les incite néanmoins à ouvrir ladite enveloppe qui s'avère contenir une liasse de billets de banque. Feignant encore de ne pas comprendre les propos des deux Français, il finit par s'éloigner, les laissant seuls avec l'enveloppe. Le lendemain, à l'ouverture des négociations, les deux cadres français s'aperçoivent que le futur client est en possession de photographies d'eux, prises la veille dans la rue, et donnant l'impression qu'ils ont tenté, à l'aide d'une remise d'argent, d'acheter la concurrence ...

Commentaire : A l'étranger, une vigilance de tous les instants...

Même si de telles pratiques restent rares et difficilement contrabables, elles témoignent de l'audace de certains concurrents, qui n'hésitent pas à utiliser des méthodes déloyales, qui plus est en dehors de leur territoire, pour parvenir à leurs fins. Lors d'un déplacement hors de France, il convient d'être vigilant lors de chaque rencontre non programmée et de signaler à sa hiérarchie ou aux représentants français sur place (attaché de sécurité intérieur à l'ambassade, etc.) tout événement inhabituel. Les actions d'ingérence économique lors des voyages professionnels ont souvent lieu lorsque les victimes sont dans des moments de détente ou de visite touristique.

A chaque numéro, la D2IE vous propose une fiche synthétique. Elle présente succinctement les risques potentiels sur un sujet précis et suggère des mesures de prévention et des parades simples à mettre en place.

Fiche n°2 : Préparer un déplacement professionnel à l'étranger

Les risques

Mondialisation ne signifie pas forcément uniformisation ! D'un pays à l'autre, les risques sanitaires et sécuritaires diffèrent. Les législations et les us et coutumes aussi... De la récupération de données informatiques lors d'un contrôle poussé en douanes à l'enlèvement de collaborateurs, en passant par l'ouverture du coffre-fort individuel à l'hôtel, nombre d'actions sont menées, chaque année, contre des personnels d'entreprises en mission à l'étranger. Aussi, pour ne pas se transformer en épreuve, un séjour professionnel hors de France se prépare toujours soigneusement.

Les parades

Avant

- * Se renseigner sur le niveau de risque pays (sanitaire et sécuritaire)
- * Se renseigner sur les spécificités locales en matière de comportement et sur les réglementations douanières (notamment l'importation de matériels informatiques et de produits de chiffrement)
- * Prendre contact avec un correspondant local à même d'organiser l'accueil, le déplacement et l'hébergement
- * Préparer les numéros d'urgence (agence, ambassade, consulat, assistance, etc.) et une copie du passeport
- * Préparer les documents de travail, les supports informatiques et les moyens de communication strictement nécessaires à la mission (envisager un support crypté ou un système de récupération de données sur place).
- * S'assurer de l'intégrité de l'interprète

Nombre d'institutions et organismes peuvent vous aider à vous préparer et vous fournir des conseils, dont :

www.securite-informatique.gouv.fr (passeport de conseil au voyageur)

www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs

www.pasteur.fr (recommandations sanitaires par pays)

www.cnccef.org (conseillers du commerce extérieur français)

Pendant

- * Adopter un comportement discret, tant dans la tenue que dans les discussions
- * Éviter les signes d'appartenance à une entreprise ou une organisation
- * Éviter les conversations à caractère professionnel pendant le voyage et entre collègues sur place
- * Être prudent dans les comptes-rendus téléphoniques
- * Surveiller en permanence ses outils de travail (malettes, téléphones, ordinateurs, etc.)
- * Éviter les habitudes de lieux et d'horaires

Focus hôtellerie : Une chambre d'hôtel reste accessible à des tiers (ménage, etc.). Aussi, convient-il de ne rien y laisser de sensible, même dans le coffre-fort qui n'est jamais une garantie absolue. Une poubelle de chambre peut également apporter nombre d'informations à caractère professionnel ou personnel (documents de travail, emballage de médicaments, etc.). Enfin, il faut garder à l'esprit que les moyens de communication (téléphone, liaison Internet, fax) et le photocopieur ne sont pas plus sûrs que le coffre...

Après

- * Rendre compte au responsable sécurité ou à sa hiérarchie de toute modification dans le programme ayant pu présenter un risque (personnes rencontrées, lieux fréquentés, etc.)
- * Aviser les services de l'Etat compétents de toute tentative d'ingérence
- * Faire partager son expérience (DCI, partenaires, etc.)

La Direction de la Coopération Internationale (DCI), direction commune de la Police et de la Gendarmerie nationales, est aussi en mesure de vous conseiller, aussi bien dans la phase préparatoire que lors de vos séjours professionnels à l'étranger.

DCI Contact : dcj-partenariats@interieur.gouv.fr

Vous avez mis en place des bonnes pratiques en matière de sécurité ? Vous avez fait face avec succès à une menace ou à une agression économique ? Si vous souhaitez partager votre expérience, cette rubrique est la vôtre.

Ecrivez-nous à contact@ie.gouv.fr

(suite de la page 1)

protection qui incluent l'élaboration des consignes. Elles sont dans le dosage qui, selon sa qualité, place l'employeur dans la catégorie des irresponsables, des téméraires, des avisés, des sages ou des timorés ! Il est facile et coûteux de surprotéger. Il est talentueux d'apprécier finement et de s'en tenir au nécessaire et suffisant. Pour compliquer l'exercice, la progression dans l'échelle se fait par saut et il ne faut pas se méprendre sur l'instant, le lieu et la situation qui justifient le passage au stade supérieur.

D2IE : Qu'en est-il de la préparation du personnel appelé à voyager ?

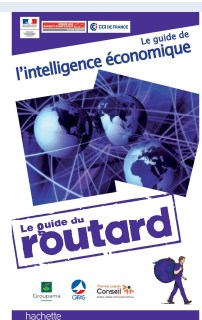
Michel MELIN : Vous soulevez là un point essentiel. Deux personnes plongées dans le même environnement subissent, selon leur comportement, une exposition très différente au risque. C'est particulièrement vrai face à la criminalité, pour laquelle la parade réside d'abord et surtout dans l'observation des bonnes pratiques. A ce titre, il est dû à tout salarié expatrié ou en mission, deve-

nu propre et parfois unique acteur de sa sécurité, une formation générale, une information/sensibilisation à la fois complète et spécifique. Un collaborateur formé, averti et sensibilisé en vaut trois.

D2IE : Pourquoi est-il prudent de produire des documents en appui de la gestion du risque ?

Michel MELIN : Nous croyons beaucoup aux vertus des écrits, qu'ils soient des politiques, procédures, plans, instructions, consignes. Ils répondent à la nécessité de définir, orienter, prescrire, organiser, anticiper, formaliser. Outre l'aide et la clarification qu'ils apportent, ils laissent une trace et soutiendront l'employeur devant un tribunal si le déplacement d'un collaborateur tourne au drame. Le drame, c'est bien lui qu'il ne faut pas perdre de vue. Quelles que soient les mesures prises, il serait hypocrite de prétendre que dans un pays à risques élevés, la sécurité est entièrement assurée. A partir du moment où l'employeur accepte d'y opérer, il doit admettre que, là-bas et malgré tout, le pire peut arriver.

L'actualité de la D2IE



Le Guide du Routard de l'intelligence économique, réalisé à l'initiative de la D2IE avec le soutien de nombreux partenaires, sera présenté le 4 octobre 2012 à Paris, à l'occasion du Congrès national de l'Ordre des experts-comptables. Ce guide est destiné principalement aux PME et TPE.

Olivier BUQUEN poursuit, par ailleurs, ses interventions pour faire valoir les enjeux et l'action de l'Etat en matière d'Intelligence économique : le 19 septembre à Lyon, le 25 septembre à Paris et le 26 septembre à Lille à l'invitation des préfets de région. Il interviendra également à Paris le 27 septembre devant la fédération des minerais, minéraux industriels et métaux non ferreux (FEDEM), le 28 septembre devant les membres du cycle de formation supérieur du CEA, etc.



DÉLÉGATION
INTERMINISTÉRIELLE
À L'INTELLIGENCE
ÉCONOMIQUE

INFORMATION
SIGNALEMENT

A votre service...

Vous avez des questions sur la sécurité économique.

Vous faites face à une situation atypique et vous ne savez pas avec qui l'évoquer.

Vous souhaitez signaler un fait, une atteinte que vous avez subie.

Sans entrer dans le détail, laissez-nous vos coordonnées.

Vous serez rapidement recontactés par le service de l'Etat compétent.

securite-economique@interieur.gouv.fr